

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 2, numéro 11, séances des 31 octobre et 1^{er} novembre 2023

Focalisation sur des demandes de l'ASPPC

Le 31 octobre en après-midi et le 1^{er} novembre, les rencontres de table entre les représentantes et représentants de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) et leurs vis-à-vis du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) furent principalement consacrées à des revendications enseignantes, permettant ainsi quelques avancées et des échanges de documents de travail.

Une courte séance pour l'Halloween

À la demande du CPNC, la séance du 31 octobre devait être d'une durée maximale de deux heures. La rencontre ayant par ailleurs débuté avec du retard, les parties optèrent pour des retours sur quelques échanges antérieurs ne nécessitant pas de longues discussions. D'abord, le comité patronal énonça une nouvelle position sur la demande syndicale O4b visant à faire écho aux nouvelles responsabilités des employeurs en matière de santé et sécurité au travail ainsi qu'au régime intérimaire de la LSST. Elle démontra ainsi une certaine ouverture à inclure dans les conventions collectives des éléments relatifs au comité santé et sécurité de même qu'à sa représentante ou son représentant, mais elle opposa une fin de non-recevoir à l'idée de convenir d'un niveau de libérations supérieur à ce qui est prescrit par le régime intérimaire actuel. Des échanges de documents de travail entre les parties ont permis un rapprochement significatif. Ce sujet ne peut toutefois pas être officiellement considéré comme réglé.

Il fut ensuite question de la revendication syndicale M9 portant sur les partenariats interétablissements. En réponse à une proposition de l'Alliance présentée quelques semaines plus tôt, le CPNC déposa un document dans lequel il adhère à certains principes :

notamment l'élargissement de la clause 10-1.11 (FNEEQ) concernant les partenariats avec des établissements autres que des lieux d'enseignement, son inclusion à la convention collective de la FEC ainsi que l'ajout des frais de déplacement susceptibles d'être occasionnés par ces partenariats. Des discussions subséquentes auront permis aux parties de convenir d'un texte menant à certaines avancées intéressantes. Finalement, les négociatrices et négociateurs syndicaux déposèrent une nouvelle proposition pour un volet de la demande O11a concernant les jours fériés au CQFA (FNEEQ).

Recherche, RAC et recyclage

La rencontre du 1^{er} novembre débuta avec une contre-proposition de texte de l'ASPPC sur la revendication patronale 14 (recyclage sur des postes « différés »), laquelle nécessite plusieurs modifications aux clauses 5-4.20 (FEC)/5-4.21 (FNEEQ). L'équipe du CPNC indiqua avoir besoin de temps pour analyser la formulation proposée avant d'être en mesure de finaliser le tout.

Par la suite, les parties poursuivirent les échanges entrepris le 25 octobre dernier sur la recherche (C4). Le comité syndical déposa un nouveau document de travail intégrant certaines des préoccupations patronales formulées lors de cette rencontre. Ses vis-à-vis promirent un retour au cours des prochaines séances.

En après-midi, il fut principalement question des demandes enseignantes sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) et sur les autres activités enseignantes menant à la diplomation (C2, C3 et R2). Après avoir fermé la porte à toute revendication à ce sujet la semaine précédente, la partie patronale tenta, en mode exploratoire, de trouver certaines voies de passage

sur la question des priorités d'engagement pour la RAC. Cette proposition fut toutefois jugée irrecevable en l'état par le comité de l'Alliance puisqu'elle avait pour effet de l'éloigner des mandats qui lui ont été confiés. L'exercice n'a toutefois pas été vain. En effet, même si les parties sont loin d'un accord sur cette question, la proposition patronale permet non seulement aux négociatrices et aux négociateurs d'explorer d'autres issues possibles, mais elle a également été l'occasion pour les représentantes et représentants enseignants de rappeler que des améliorations considérables aux conventions collectives sont attendues en cette matière.

Siégeant pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN (*absente le 1^{er} novembre*)
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Siégeant pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps

Demandes abordées lors des rencontres :

Demandes syndicales

M9 - Prévoir une obligation d'entente locale précisant les conditions de travail des enseignant.es dans le cadre des partenariats interétablissements

C2 – Reconnaître dans la convention collective que les enseignant.es ont la responsabilité des activités qui contribuent à la diplomation

C3 – Baliser les différentes activités dans le cadre de la reconnaissance des acquis et des compétences, notamment en améliorant les dispositions relatives à la priorité d'engagement

C4 – Prévoir des balises pour encadrer l'exercice d'activités de recherche pour l'enseignant.e

O4 b) – Intégrer divers changements législatifs et prévoir certaines nouvelles modalités à la convention collective, notamment en ce qui concerne la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

O11a) – Appliquer aux enseignantes et enseignants du CQFA les clauses 5-8.01, 8-3.01 et 8-3.03 de la convention collective de la même façon que pour l'ensemble des enseignantes et enseignants de cégep

R2 – Revoir les modalités d'application des taux horaires prévus dans la convention collective, notamment en clarifiant les types d'activités prévues à la clause 6-1.04

Demandes patronales

DP14 – Élargir les possibilités de recyclage du personnel enseignant mis en disponibilité (MED)

Prochaines rencontres de négociation :

- Le 9 novembre (AM et PM) et le 10 novembre (AM) 2023